

Le Test suisse de solvabilité

Le Test suisse de solvabilité (SST) saisit la situation économique des entreprises d'assurance à l'aune des risques qu'elles prennent. Le but de cet instrument est de garantir que les entreprises d'assurance puissent fournir durablement les prestations octroyées.

La protection des assurés est l'une des tâches centrales de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. L'autorité de surveillance suisse protège non pas chaque preneur d'assurance pris individuellement, mais l'ensemble des assurés. Elle garantit cette protection collective en veillant à ce que les entreprises d'assurance disposent toujours de moyens financiers suffisants et solvables puissent remplir leurs obligations de paiement à long terme. C'est la seule manière, pour les entreprises d'assurance, d'honorer leurs engagements contractuels. La surveillance de la solvabilité sert ainsi la protection des clients et s'appuie sur une méthode de calcul moderne : le Test suisse de solvabilité (SST).

Le SST définit la quantité de fonds propres dont un assureur doit, au minimum, disposer.

Le SST mesure les risques pris par un assureur

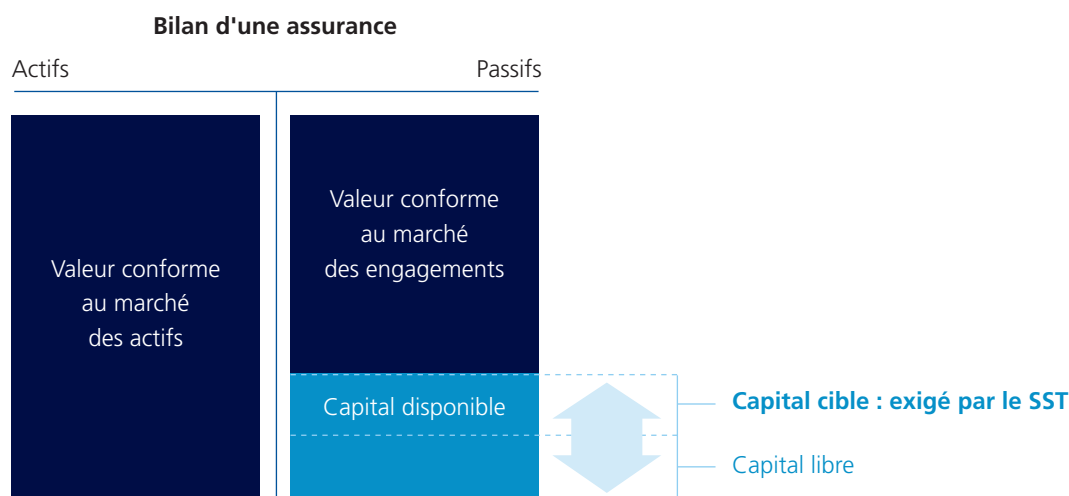
Le SST définit la quantité de fonds propres dont un assureur doit, au minimum, disposer. Ce minimum est fixé en tenant compte des risques pris par l'assureur. Plus les risques sont élevés, plus les exigences en matière de fonds propres sont, elles aussi, élevées.

L'assureur détermine dans une première étape son capital disponible. Pour cela, une valeur est attribuée à chaque position de l'actif et du passif du bilan. Dans

le cadre du SST, cette évaluation se fonde sur des valeurs conformes au marché. Une deuxième étape vise à déterminer si le capital disponible évalué de cette manière répond aux exigences du SST, c'est-à-dire si le capital à disposition de l'assureur suffit pour honorer ses engagements en matière de prestations même dans des conditions défavorables. Pour cela, l'assureur doit avoir une vision claire des risques auxquels son bilan est exposé et de la manière dont ces risques peuvent, dans les pires cas, affecter son capital disponible.

Le SST fixe les exigences en fonds propres de telle manière qu'un assureur ne soit pas mis en difficulté, même en cas de survenance d'un événement néfaste qui ne se produit qu'une fois par siècle. Le capital ainsi déterminé est dénommé « capital cible ». Le SST prend en compte l'ensemble des risques de marché, de crédit et d'assurance pertinents.

Pour mesurer les risques, les entreprises d'assurance utilisent un modèle standard développé par la FINMA. Si la situation spécifique d'une entreprise d'assurance du point de vue des risques est telle qu'elle ne peut pas être suffisamment couverte par un modèle standard, l'entreprise doit développer un modèle interne. Les modèles internes doivent satisfaire aux exigences du SST et requièrent d'être approuvés par la FINMA pour être utilisés.



Les trois principes du SST

- Les évaluations se font en restant conforme au marché : les instruments financiers pour lesquels il existe un prix de marché sont inscrits au bilan à hauteur de ce prix. Les positions sans prix de marché sont, elles, évaluées au moyen d'un modèle qui s'oriente sur les prix du marché. Grâce à cela, le bilan de l'entreprise d'assurance reflète la réalité économique.
- Les exigences en fonds propres sont fondées sur les risques : les risques de marché, de crédit et d'assurance sont pris en compte dans le calcul du capital cible.
- Le bilan est saisi dans son ensemble : aucune position hors bilan n'est permise. Les interactions entre risques à l'actif et au passif sont prises en compte.

actions se reflètent directement dans le capital disponible. Une bonne gestion des risques, incluant une couverture adéquate ou permettant un transfert des risques, permet de protéger le capital disponible des variations des marchés financiers.

Si toutefois le capital disponible chute brusquement à un niveau inférieur au capital cible, cela constitue un signal d'alarme. Dans ce cas, la FINMA exige que l'entreprise d'assurance prenne des mesures pour reconstituer une capitalisation suffisante. La FINMA peut par exemple exiger une diminution des risques ou un transfert du portefeuille vers une autre entreprise d'assurance. De cette manière, le SST contribue à identifier à temps les dangers et, ainsi, à protéger les intérêts des assurés.

Le SST contribue à une reconnaissance précoce des difficultés financières des entreprises d'assurance.

Le SST permet une identification précoce des risques

Le SST contribue à une reconnaissance précoce des difficultés financières des entreprises d'assurance, ce qui est rendu possible par le fait que le capital disponible est évalué en restant conforme au marché. Les modifications des taux d'intérêt ou du cours des

Le SST renforce la conscience du risque

Le SST améliore la manière dont les assureurs gèrent les risques qui les concernent. S'appuyant sur des évaluations conforme au marché et des exigences en capital fondées sur le risque, le SST fournit une image précise de la situation des entreprises d'assurance sur le plan des risques. En outre, les valeurs clés du SST peuvent sensiblement varier et requièrent donc une surveillance durable. Le SST favorise ainsi, de la part des entreprises d'assurance, une gestion des risques s'appuyant sur des considérations d'ordre économique. Les compagnies d'assurance ont, sur cette base, sensiblement amélioré leur gestion des risques.